

23 mai 2013 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 24 mai 2013

## Deuxième partie du programme 2013 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo.

Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 3.842.100 euros au profit de la Mongolie afin de financer la réhabilitation d'un centre de santé pour le diagnostic et le traitement en Mongolie de l'Ouest ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 4.934.350 euros au profit du Vietnam pour la livraison et l'installation de 16 moteurs diesel de type YM18 destinés à des locomotives utilisées sur la ligne Ho Chi Ming City (HCMC) - VINH ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 2.438.400 euros au profit du Ghana pour le financement supplémentaire du projet d'adduction d'eau d'Essakyir.

Le Conseil des ministres a en outre décidé d'annuler les prêts d'Etat d'un montant de 2.300.000 euros en faveur de la Côte d'Ivoire et de 10.000.000 euros en faveur du Congo Brazzaville, approuvés précédemment. Il a également approuvé la prolongation de la durée de validité du prêt d'Etat du 5 juillet 2007 d'un montant de 423.633,29 euros au profit de la République Démocratique du Congo pour la livraison et l'installation d'un injecteur destiné à la centrale hydraulique de Sanga.

Enfin, le Conseil des ministres a pris note du programme des prêts d'Etat des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'Etat pour l'année 2013.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés, l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,  
chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier  
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce  
extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des  
Entreprises publiques et de la Coopération au  
développement, chargé des Grandes Villes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

02 501 83 11